



Jugement prononcé le : 021
Chambre Correctionnelle
N° minute :
N° parquet :

EXTRAIT des MINUTES reposant au greffe du
Tribunal Judiciaire d'Avesnes sur Helpe

JUGEMENT CORRECTIONNEL

Fuite

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel d'Avesnes-sur-Helpe le
E DEUX MILLE VINGT ET UN,

composé de Madame MOUSSAYIR Camille, juge, présidente du tribunal correctionnel désignée conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3 du code de procédure pénale.

Assistée de Madame MOUSSIT Aurélie, greffière,

en présence de Monsieur POIRIER Loïc, substitut de la procureure de la République,

a été appelée l'affaire

ENTRE :

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et poursuivant

ET

Prévenu

Nom :
né le :
de
Nationalité : française
Situation familiale : ignorée
Situation professionnelle : tuyauteur
Antécédents judiciaires : déjà condamné

Demeurant :

Situation pénale : libre

non comparant représenté avec mandat par Maître REGLEY Antoine avocat au barreau de LILLE

Prévenu des chefs de :

- DELIT DE FUITE APRES UN ACCIDENT PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE TERRESTRE faits commis le 30 avril 2020 à MAUBEUGE

PAR CES MOTIFS

RELAXE
obtenue
PAR ME REGLEY

Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort :

- par jugement contradictoire à l'égard de _____, n,

RELAXE P

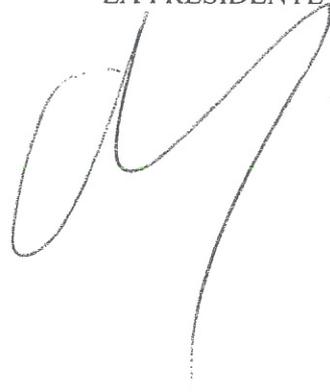
ean-Louis des fins de la poursuite ;

et le présent jugement ayant été signé par la présidente et la greffière.

LA GREFFIERE



LA PRESIDENTE



Copie certifiée conforme
Le Greffier,

